

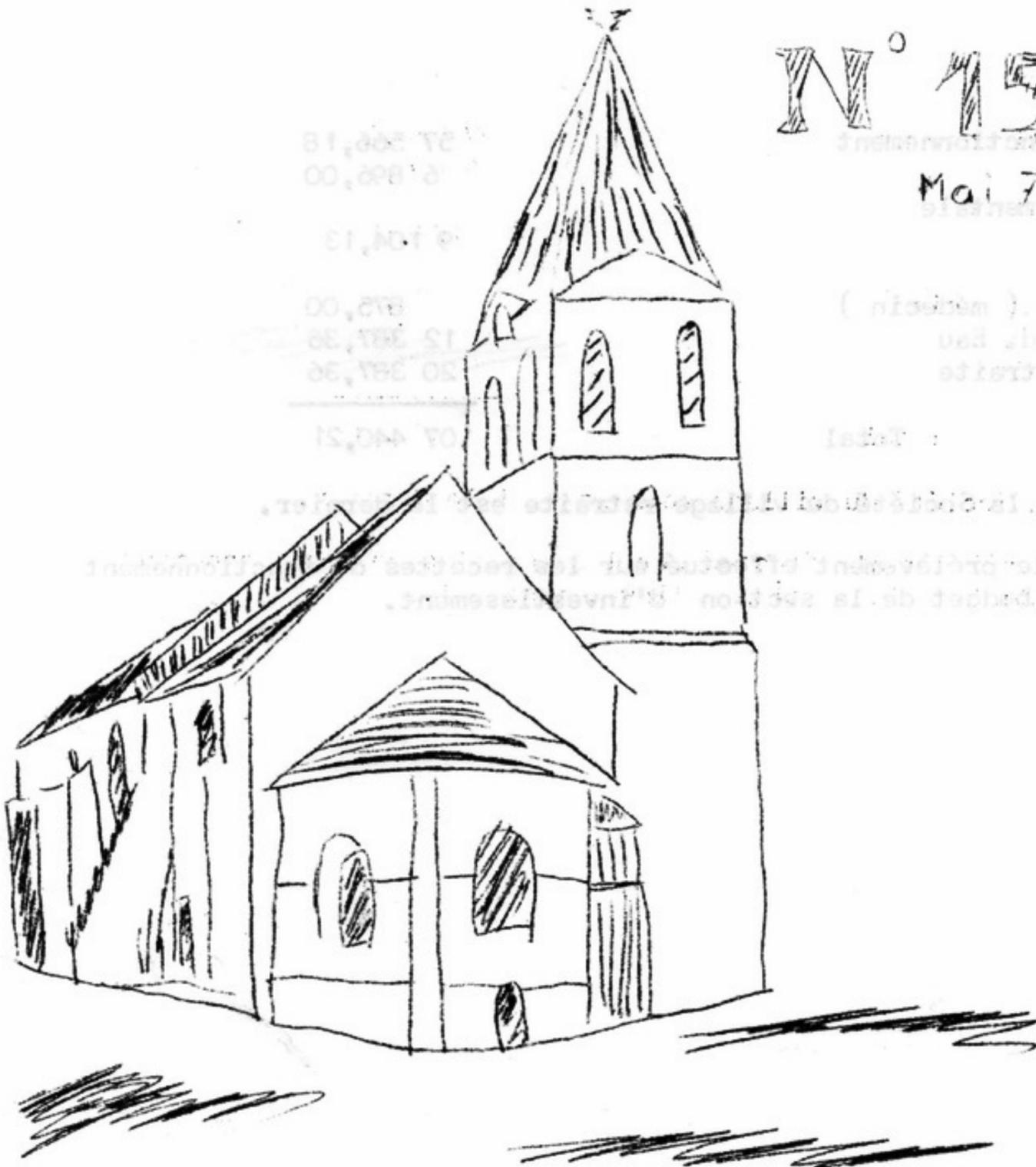
ECHO

DE

L'HUI

N° 15

Mai 79



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 mars 1979

Excusé : Monsieur Grisillon

Monsieur le Percepteur a exposé aux Conseillers le projet du budget primitif qu'il avait préparé avec Monsieur le Maire.

SECTION INVESTISSEMENT 1979

Dépenses :

Elles représentent les divers remboursements d'emprunt que la commune a contactés ces dernières années.

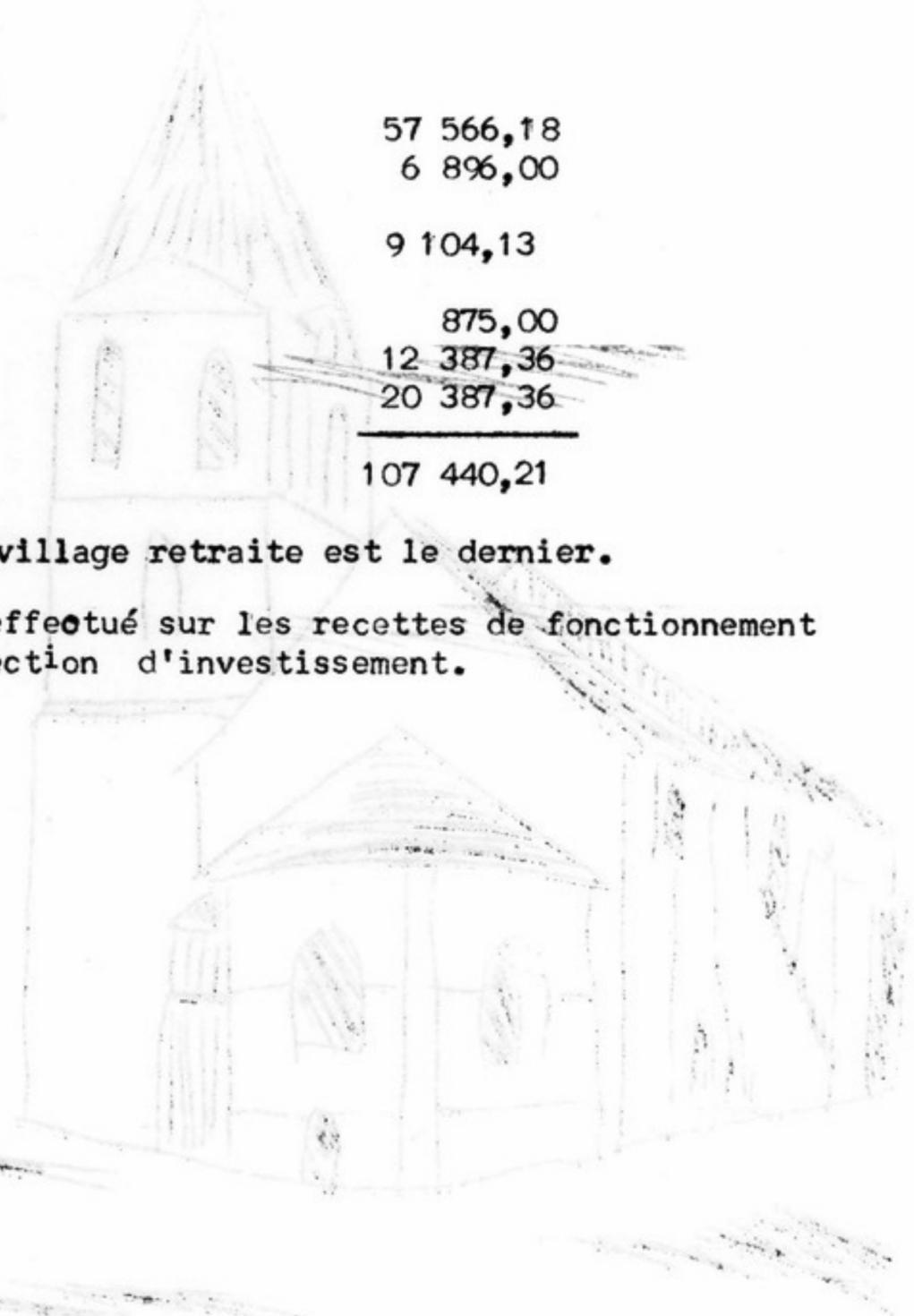
Article		
161	C.D.C.	37 631,61
163	C.D.D.	9 962,02
164	Crédit Foncier	1 157,08
165	Crédit Agricole	30 674,88
167		6 273,77
210	Aquisition terrain	20 387,36
26	Emprunt S. Electrique	1 353,49
Total		107 440,21

Recettes :

115	Prélèvement sur fonctionnement	57 566,18
1421	T.V.A.	6 896,00
1425	Subvention Départementale Adduction d'eau	9 104,13
	Prime construction (médecin)	875,00
	Subvention Dép. Add. Eau	12 387,36
	Société Village-Retraite	20 387,36
Total		107 440,21

Notons que le versement de la Société du village retraite est le dernier.

C'est l'article 115, soit le prélèvement effectué sur les recettes de fonctionnement qui permet d'équilibrer le budget de la section d'investissement.



Recettes :

article	: prévision 78	: prévision 79
70 produits exploitations, eau	29 000	40 000
71 produits domaniaux	43 353,56	50 500
72 produits financiers	1 640	1 500
73 recouvrements subventions soit - UFOVAL : 2 000 F - Traina : 5 800 F - Gendarmerie : 20 000 F	36 360	31 800
74 produits financiers	159 231,37	184 750,12
75 impôts indirects	12 730	13 650
77 contributions directes	184 039	

Les recettes s'élèvent à 322 010,12 F.

Les dépenses s'élèvent à 398 070,23 F.

Il manque donc déjà 76 060,11 F, or la commune n'a attribué aucune somme d'argent à l'article 63 (ordure-voirie-bâtiment), et pourtant il faut déjà payer:

- 15 000 F de réparations faites : plancher du Club D & L. - peinture de la salle de classe de la maternelle.
- annuellement le ramassage d'ordures soit 13 000 F.

Deux propositions sont donc à examiner pour pouvoir équilibrer le budget. Le conseil doit voter une augmentation des contributions directes.

1re proposition : augmentation de 20 %. Elle permet de disposer des sommes suivantes : 13 000 = ordures
12 000 = voirie
15 000 = entretien des bâtiments

2me proposition : augmentation de 25 % :

13 000 = ordures
18 000 = voirie
18 000 = bâtiments

Après discussion, le conseil vote :

20 % : 2 voix pour (Mrs Deglise- Ducolomb)

25 % : les autres membres présents.

La majorité des voix est pour l'augmentation de 25 % car seule cette solution permet une éventuelle réparation concernant les bâtiments communaux.

Le conseil examine ensuite les questions suivantes :

1° Façade de la poste.

Mr le Maire pense qu'il serait souhaitable que la façade de la poste soit refaite étant donné s les travaux récents effectués dans cet immeuble.

2° Loyer colonie UFOVAL.

Le loyer de la colonie passe de 2 000 à 2 500 F.

3° Demande séjour adaptation musicale.

Mr Demolliens demande l'autorisation de louer les locaux. Le Loyer est fixé à 250 F (seront comptés en sus le fuel et l'électricité).

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses :

chapitre	prévision 87	réalisation 73	prévision 79
60 denrées-fournitures	30 800	29 000	32 000
61 frais personnel	109 200	112 000	127 682
62 impôts-taxes	3 300	3 300	4 000
63 travaux	124 500	166 000	
64 participations et contingents	34 024,24	30 000	35 418,70
65 allocations et subventions	10 500	15 000	14 200
66 frais de gestion	38 079,36	33 500	39 300
67 frais financier-remboursement	69 654,53	70 600	88 203,35
68 prélèvement pour dépenses investissement	46 295,80		57 566,18
Total	466 353,93		

Il y a donc dans cette section de fonctionnement :

Art 60 une augmentation du combustible (principalement) soit 25 000F.

Art 61 l'augmentation constatée suit l'indexation.

Art 63 soit - travaux d'électricité 20 000F
 - matériel pompiers 10 000F
 - location gendarmerie 50 000F

Art 65 soit - subventions accordées aux pompiers 4 000 F
 - sou des Ecoles 4 500 F
 - autres sociétés 200 F

Art 66 allocations maire et 2 adjoints 22 500 F

Art 63 aucune somme n'a été prévue pour les rubriques suivantes :

- entretien de la voirie
- entretien des bâtiments communaux
- ramassage des ordures.

car les recettes de fonctionnement ne permettent pas, en effet, d'attribuer une somme d'argent dans ces rubriques.

C'est l'article 77, contributions directes, qui seul va permettre l'équilibre du budget, article que nous examinerons à la fin du chapitre des recettes.

3° Permis de construire.

La demande de Mr G. Traina reçoit un avis favorable.

4° Demande de branchement d'eau.

Accord est donné à Mr Vuillerot.

5° ADAPEI.

La date de vente de brioches, au profit des handicapés, est fixé aux 28 et 29 avril.

6° Remerciements.

Le Club D & L. remercie le conseil pour la réfection de sa salle.

7° Sou des Ecoles.

Le conseil s'associe au Sou des Ecoles qui formule à Mr le Préfet :

- sa crainte devant les fermetures des postes dans les écoles primaires.
- son vœu du maintien de l'Ecole Normale de Bourg qui est le centre de formation et de recyclage des Instituteurs.

8° Elagage. (Avis affiché à la porte).

=====

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elagage des haies.

Il est rappelé aux propriétaires de terrains, sur le territoire de la commune de Lhuis, qu'ils sont tenus d'élaguer leurs haies, en bordures des voies communales et rurales.

Si ce travail ne leur est pas possible avant le 1er mai 1979, le conseil municipal a décidé de faire exécuter l'élagage par des moyens mécaniques, avec participation des intéressés.

En conséquence, les propriétaires qui désireraient cette solution pourront se faire inscrire à la mairie, jusqu'au 15 avril 1979.

Lhuis, le 27 mars 1979

=====

LU POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE

Avis de déclarations de piégeage.

La mairie de la commune de Lhuis avise la population de la commune de Lhuis que Messieurs : GARIN Robert
CONAND Roger
TRICHON Jean

ont été autorisés à poser des pièges contre les quadrupèdes nuisibles, sur toute l'étendue de la commune de Lhuis, dans les conditions prévues par l'arrêté réglementaire permanent sur la police de la chasse dans le département de l'ain.

Lhuis, le 9 février 1979

Permis de construire.

+ accordé le 29 mars 1979
à Mr COINDARD Jean-Louis

demeurant à la Guillotière 01680 Lhuis
pour édifier l'aménagement d'une habitation existante
sur terrain sis à Lhuis
cadastré section D. N° 309 pour 305 m²

+ accordé le 2 avril 1979
à Mr GARIN Robert
demeurant à Vernans 01680 Lhuis
pour édifier l'aménagement d'une habitation existante
sur terrain sis à Lhuis
cadastré section D. N° 279 pour 223 m².

Mariage.

Célébré en la mairie de PEYRIEU-ain le 3 mars 1979 entre
Mr Jean-Paul CONAND
maçon carreleur
domicilié à Lhuis-ain

et

Mlle Régine, Irène BERGER
employée de librairie
domiciliée à Peyrieu-ain

=====
Le 28 mars 1979

L'inspecteur d'Académie, à Lyon
en résidence à Bourg-en-Bresse à

Monsieur le Maire de Lhuis

Objet : création d'un collège dans le canton de Lhuis
Réf. : votre lettre du 21 mars 1979.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre citée en référence, relative au maintien de l'école normale de Bourg-en-Bresse et par laquelle vous appelez de nouveau mon attention sur le problème de la création d'un collège dans le canton de Lhuis.

Je n'ai pas perdu de vue cette affaire et elle sera étudiée attentivement, lors de la prochaine révision de la carte scolaire. Je dois toutefois signaler que le problème de la saturation des collèges de Belley et Lagnieu ne se pose plus avec la même acuité.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'Académie.
=====

ASSOCIATION LHUISARDE OPPOSEE A SUPER-PHENIX

Nucléaire, maintenant nous savons.

Près de 200 personnes ont répondu samedi 14 avril à Montalieu à l'invitation lancée par les comités locaux.

Le Docteur BRIERE, spécialiste des radiations ionisantes à l'hôpital de Saint-Etienne, animait la réunion-débat où l'on dénonça :

- la mauvaise information au sujet du nucléaire,
- le silence et les mensonges d'une certaine presse face à l'accident d'Harrisburg,
- les dangers de plus en plus évidents des centrales nucléaires du type Bugey, et, qui plus est, du surrégénérateur de Malville.

Le Docteur BRIERE, a tenu à insister sur le fait que les plus récentes enquêtes américaines prouvaient que le taux de cancer augmentait de façon sensible dans les zones proches des sites nucléaires et que les fameux "seuils" de radiations définis comme acceptables étaient, en fait, surévalués. En effet, les doses jusqu'à alors considérées comme "recevables" sont cancérogènes (rapport Mancuso).

Des actions ont été envisagées : demandes perpétuelles à la préfecture du véritable plan ORSEC-RAD, paiement fractionné des factures EDF (moyen légal), organisation d'un référendum...

L'association des élus opposés à Super-Phénix et 2 conseillers généraux sont venus apporter leurs idées et propositions pour que la lutte contre Super-Phénix se concrétise devant la peur qu'a suscitée "cet accident" aux U.S.A.

=====

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 avril 1979

Absent : M. Pouchoy

Le conseil a examiné les questions suivantes :

1° Poste.

Une délibération a été prise, sur la demande de M. le Percepteur, pour approuver la mise en place d'une chaudière plus importante dans l'immeuble des PTT.

2° Ordures ménagères.

Une délibération est prise afin de mettre à jour le tarif de ramassage des ordures ménagères. Une convention passée le 28-1-78, avec M. RAHEL fixe à :

- 200 F la tournée d'été.
- 135 F la tournée d'hiver.
- 25 F/heure pour les travaux supplémentaires.

A dater du 1er janvier 79, une augmentation de 3,50 % de ces tarifs est proposée, augmentation renouvelable le 1er juillet 79.

3° Terrain de Rugby.

La commune décide d'acheter deux terrains à :

- M. Panquet Rangot, d'une étendue de 46 ares 50 à 6 F le m².

- Mr Galy Serre, d'une étendue de 30 ares 10 à 6 F le m².

4° Façade PTT.

Après avoir aménagé l'intérieur, la commune décide de refaire la façade de l'immeuble de la poste.
Trois entrepreneurs sont sollicités afin de préparer, avant le 15 mai, un devis.

5° Vente de cuivre.

656 kg de cuivre provenant de la dépose de ligne de Rix au Carre seront vendus au cours du jour.

6° Concessions cimetière.

	<u>tarif 72</u>	<u>Tarif 79</u>
Perpétuelle	250 F le m ²	supprimé
Cinquantenaire	90 F le m ²	200F le m ²
Trentenaire	50 F le m ²	100F le m ²

Les tarifs sont révisés et alignés sur la commune de Serrières.

7° Chemin du Conand.

Dans le but d'élargir le chemin, des tuyaux en PVC canaliseront l'eau de la rase existante. Un devis est demandé à l'entrepreneur Barbaret.
Ne pouvant obtenir de subvention pour ce chemin, la commune essaie de transformer à moindres frais.

8° Eclairage public.

Le total des frais de monte à 65 000 F.
Restent à la charge de la commune 48 830,32 F.

9° Four de Saint-Martin.

Subvention départementale	5 442 F
DDA (subvention)	8 000 F
Emprunt communal	14 240 F
	<hr/>
	27 682 F dépenses prévues

Dépenses réalisées 21 056,86 F

soit 2357,88 F charpente (catcel)
18698,98 F maçonnerie (conand)

10° Facture électricité.

Pour la période décembre 78 à mars 79 la commune a payé :

- 7 480 F d'électricité pour l'ensemble.
- 690 F pour le centre ménager.

=====